

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Plan pauvreté : enveloppe financière complémentaire dans le cadre de la convention de gestion relative à l'aide au poste avec l'agence de services et de paiement (ASP).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer la notification d'augmentation de l'enveloppe des aides aux postes dans le cadre de la convention de gestion relative à l'aide aux postes avec l'agence de services et de paiement (ASP) (annexe n°1) ;
- d'annexer à cette notification la liste des chantiers d'insertion prévus en 2019 dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (annexe n°2).

Cette dépense d'un coût total de 260 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**